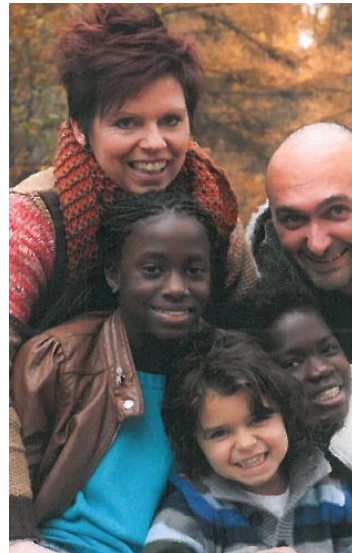


Un Réseau d'Accueil Solidaire

Un nouveau projet initié par le Département du Doubs

Afin d'apporter une solution d'accueil adaptée aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), Le département du Doubs a sollicité trois associations pour mettre en œuvre un projet faisant appel à des familles d'accueil tiers bénévoles. Celui-ci vient compléter un dispositif existant dans le Doubs depuis 2013 et pour répondre à la nécessité de prendre en charge les mineurs de moins de 16 ans. Ce mode d'accueil individualisé s'adresse à des mineurs de 13 à 16 ans, en préambule aux dispositifs d'accueil dédiés aux MNA.



Des familles d'accueil tiers bénévoles

Des familles volontaires prennent en charge un mineur, de manière ponctuelle ou durable, afin de lui apporter un environnement relationnel serein et sécurisant. Ce statut est cadré par l'Article L221-2-1 du code de l'Action Sociale et des familles. Elles perçoivent une indemnité de défraiement pour les charges courantes.

Les familles proposent un cadre bienveillant et attentionné. Elles veillent à la santé et au bien-être du jeune, elles favorisent son épanouissement, elles accompagnent son intégration scolaire et sociale et accomplissent les actes de la vie quotidienne. Elles accueillent au sein de leur famille une culture, une langue, des habitudes alimentaires, des croyances et des codes différents.

Elles bénéficient du soutien d'une équipe de professionnels, tout au long de la prise en charge. Un travailleur social dédié au dispositif est disponible tous les jours de la semaine afin d'accompagner les familles et les jeunes dans leur projet. Chaque association assure une astreinte, joignable 24h/24 et 365 jours par an.

Qui sont les mineurs non accompagnés ?

Les conflits armés, les pénuries alimentaires, la pauvreté conduisent de nombreux jeunes à quitter leur pays dans l'espoir de trouver des conditions de vie meilleures qui leur permettent de préparer leur avenir. Dans la mesure où ces jeunes sont considérés par la loi comme étant en danger en raison de leur minorité et de leur isolement (cela implique qu'aucun détenteur de l'autorité parentale n'est présent sur le territoire français), leur prise en charge est confiée aux Conseils Départementaux.

Devenir famille d'accueil tiers bénévole, un engagement citoyen solidaire

Dans un parcours d'exil, cet accueil a pour objectif de donner aux jeunes la possibilité de grandir et de s'épanouir au sein d'une famille. L'accueil familial répond aux besoins d'intégration des MNA.

Afin de bien comprendre les enjeux liés à l'accueil d'un mineur migrant, vous avez la possibilité, avant de vous porter candidat, de nous rencontrer.

Ce temps d'échange vous permettra de mieux connaître le rôle et les responsabilités du tiers bénévole.

Pour obtenir des renseignements et devenir famille tiers bénévole, vous pouvez contacter une des trois associations.

CONTACTS

 Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté	AMNA 4 rue Bertrand Russell 25000 Besançon alia.amna.besancon@addsea.fr Tél : 03 81 86 19 30	
	DMNA 14 rue de la République BP561 25027 Besançon dahis.ib@ahs-fc.fr Tél : 03 81 65 01 18	
 Nord Franche-Comté	12 avenue Joffre 25200 Montbéliard enfance.parrainage@aseanfc.com Tél : 03 81 98 60 79	